

ASSEMBLÉE NATIONALE6 avril 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 7336

présenté par

M. Millienne, Mme Lasserre, Mme Luquet, M. Turquois, Mme Tuffnell, Mme Deprez-Audebert,
M. Duvergé, M. Balanant, Mme Bannier, M. Barrot, M. Baudu, Mme Benin, M. Berta,
M. Blanchet, M. Bolo, M. Bourlanges, Mme Brocard, M. Bru, M. Corceiro, Mme Crouzet,
M. Cubertafon, Mme Yolaine de Courson, Mme de Vaucouleurs, Mme Essayan, M. Fanget,
Mme Florennes, Mme Fontenel-Personne, M. Fuchs, M. Garcia, Mme Gatel, M. Geismar,
Mme Goulet, M. Hammouche, M. Isaac-Sibille, Mme Jacquier-Laforgue, M. Jerretie, M. Joncour,
Mme Josso, M. Lagleize, M. Lainé, M. Laqhila, M. Latombe, M. Loiseau, M. Mathiasin,
M. Mattei, Mme Mette, M. Michel-Kleisbauer, M. Mignola, M. Pahun, M. Frédéric Petit,
Mme Maud Petit, Mme Poueyto, M. Pupponi, M. Ramos, Mme Thillaye, Mme Vichnievsky,
M. Philippe Vigier et M. Waserman

à l'amendement n° 6191 (Rect) de Mme Motin

ARTICLE 24

À l'alinéa 6, substituer aux mots :

« et aux constructions de hangars non ouverts au public faisant l'objet d'une exploitation commerciale »

les mots :

« , aux constructions de hangars non ouverts au public faisant l'objet d'une exploitation commerciale et aux constructions de parcs de stationnement couverts accessibles au public ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement vise à intégrer les parcs de stationnement couverts accessibles au public au sein des obligations prévues au présent article. En effet, il est essentiel que les parkings couverts, créant plus de 500 mètres carrés d'emprise au sol, répondent également aux objectifs généraux de

performance énergétique et environnementale, en intégrant un procédé de productions d'énergies renouvelable.